PROGRAMME DE FORMATION

CPJEPS mention « ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle »

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **CPJEPS MENTION ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE DANS TOUTE STRUCTURE DE LOISIRS ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE.**

Pour mémoire, l'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce son activité professionnelle, en référence avec le projet de la structure qui l'emploie et dans le cadre d'une équipe :

- Accueil des différents publics en concourant notamment aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances
- Conception et animation des temps de vie quotidienne, dans différents lieux d'accueil.
- Conception et animation des activités éducatives, dans différents lieux d'accueil, en direction d'un groupe, en utilisant des activités relevant de trois grands domaines : activité d'expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques, dans la limite des cadres réglementaires.
- Prise en charge de la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.
- Évaluation de ses actions d'animation et transmission de compte-rendu.

Cadre réglementaire du diplôme préparé

Arrêté du 9 novembre 2024 portant création de la mention « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle » du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport. Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport est un diplôme d'État enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau 3 de la nomenclature des niveaux de certification établie en application de l'article L. 6113-1 du code de travail. Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles (Art. D. 212-11). Le certificat professionnel est délivré au titre d'une mention disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier (Art. D. 212-12).

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifiques est nécessaire à l'entrée en formation.

- Avoir satisfait aux tests d'entrée organisés par l'organisme de formation.

Les compétences professionnelles correspondant aux exigences minimales, permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au CPJEPS MENTION ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE DANS TOUTE STRUCTURE DE LOISIRS ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE Sont les suivantes :

- *Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives en direction de groupes au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle ;*
- *Organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle ;*
- *Participer au fonctionnement d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.*

Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **CPJEPS MENTION ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE DANS TOUTE STRUCTURE DE LOISIRS ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE** (séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **CPJEPS MENTION ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE DANS TOUTE STRUCTURE DE LOISIRS ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE**. Le/la conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage dont la répartition peut varier selon le site de formation. Il s'appuie notamment sur :

- **Des actions de formations en présentiel :**

Ces sessions se déroulent dans un environnement ou les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage en visioconférence.**

Ces modules de formation permettent une interactivité en temps réel tout en offrant plus de flexibilité. Elles incluent :

- Des échanges en direct avec le formateur et les autres participants via une plateforme de visioconférence.

- Des activités collaboratives, comme des travaux en sous-groupes, des partages d'écran et des sondages interactifs.

- Un accompagnement pédagogique dynamique avec des supports numériques et des interactions régulières.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme de prescrits :**

Selon un calendrier défini et en fonction du site de formation, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique. Ce sont activités à réaliser en autonomie, en lien avec les contenus de formation vus en centre de formation et réalisables au sein de la structure d'accueil. Elles reposent sur :

- Des contenus pédagogiques structurés, transmis par l'équipe pédagogique (modules e-learning, fiches de lecture, exercices, vidéos, etc.).
- Un apprentissage flexible, où chaque participant évolue à son rythme dans un cadre défini.
- Un suivi et des points d'évaluation, permettant de mesurer la progression et de répondre aux éventuelles questions.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme d'e-learning tutoré :**

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System). Elle centralise des modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.

Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives…

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage :

o Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :

Adrien D'ANGELO (adrien-dangelo@formapi.fr) ; Marie PIOT (mc-piot@formapi.fr) ; Benjamin GILLES (benjamin-gilles@formapi.fr) ; Justine DELAGARRIGUE (justine-delagarrigue@formapi.fr) ; Elodie LAMANT(elodie-lamant@formapi.fr)

Elles sont en charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile. Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.

o Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.

Contenu pédagogique

Cette formation se répartit en blocs de compétences, comme suit :

BC1 : Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives en direction de groupes au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

A.1.1 Préparation de séances d'activités s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure

C.1.1.1 Choisir une activité adaptée aux publics en mobilisant différents domaines d'activités afin de favoriser la participation de tous

C.1.1.2 Définir le contenu d'une séance d'activités s'inscrivant dans le champ de l'éducation populaire et du projet de la structure en choisissant des méthodes, techniques et outils, adaptés aux publics afin d'assurer le bon déroulement de la séance

A.1.2 Conduite de séances d'activités s'inscrivant dans le projet de la structure

C.1.2 Animer en sécurité des séances d'activités auprès de groupes en maitrisant des techniques nécessaires à l'activité proposée afin d'encourager la participation des publics, notamment ceux en situation de handicap

A.1.3 Evaluation de séances d'activités s'inscrivant dans le projet de la structure

C.1.3 Réaliser un bilan des séances d'activités en s'appuyant sur des outils d'évaluation afin d'apporter des améliorations à ses futures séances d'activité

BC2 : Organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

A.2.1 Organisation de la vie quotidienne au sein d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle

C.2.1 Aménager les temps de vie quotidienne dans un cadre sécurisant en tenant compte des besoins des publics, notamment en situation de handicap, afin de favoriser leur autonomie

A.2.2 Animation de la vie quotidienne dans différents lieux d'accueil de groupes

C.2.2 Encadrer un groupe, en sécurité, dans les temps de vie quotidienne en adaptant ses interventions aux lieux et aux publics afin de favoriser l'apprentissage du vivre ensemble dans le respect de chacun

BC3 : Participer au fonctionnement d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

A.3.1 Intégration au projet de la structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle

C.3.1.1 Identifier sa place et les différents acteurs de son environnement professionnel et/ou de sa structure afin de participer au fonctionnement de celle-ci

C.3.1.2 Agir au sein d'une équipe de professionnels et/ou bénévoles en proposant des activités en vue de contribuer au projet de la structure

A.3.2 Accueil et information des publics sur les différentes activités de la structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle

C.3.2 Accueillir les publics au sein de la structure en adaptant sa communication à leurs caractéristiques, notamment les publics en situation de handicap, afin de les accompagner dans la découverte d'activités diversifiées

Modalités des certifications

La validation des Unités Capitalisables composant le **CPJEPS MENTION ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE DANS TOUTE STRUCTURE DE LOISIRS ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

ÉPREUVES	TYPES D'ÉPREUVES	COMMISSION D'ÉVALUATION	UC
MODULE 1	**Production d'un document** Le candidat soumet un document personnel écrit avec 3 préparations de séances d'activités (pour 4 personnes minimum), une par domaine choisi (expression, activités physiques, etc.), incluant : Objectifs, public visé, déroulement, méthodes d'animation, moyens nécessaires, gestion du temps et outils d'évaluation. **Conduite d'une séance (30 à 60 min)**	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	BC 1

	Le candidat conduit la séance d'activités de son choix, issue du document écrit personnel susmentionné pour un groupe de 4 personnes. **Entretien (30 min max)** a) Bilan de la séance effectué par le candidat. b) Échanges avec les évaluateurs à partir du document écrit personnel sur : Le déroulement de la séance - L'atteinte des objectifs et l'évaluation - La méthode et l'animation - La participation du groupe - Les ajustements proposés - L'inclusion des publics.		
MODULE 2	**Production d'un document** Le candidat soumet un document présentant 2 actions d'animation de vie quotidienne en alternance (3 pages max par action hors annexes), incluant : Synthèse du contexte de l'action ; Modalités d'encadrement et aménagements (accueil, repas, devoirs, déplacements, etc.) ; Analyse des aléas, points positifs/négatifs, adaptations et évolutions. Des annexes (photos, schémas, etc.) peuvent être ajoutées. **Entretien (30 min max)** a) Présentation orale d'une des deux actions, choisie par les évaluateurs (10 min max). b) Échanges avec les évaluateurs sur la présentation orale et le document écrit personnel, vérifiant la capacité à adopter une démarche inclusive dans la préparation et la conduite des activités.		BC 2
MODULE 3	**Production d'un document** Le candidat soumet un document de 5 pages max hors annexes présentant : La structure, son environnement, 3 acteurs et leurs rôles ; Le projet de la structure ; L'équipe pédagogique, sa place et son action ; Le document inclut en annexe : 2 exemples d'activités proposées. 2 supports de communication interne/externe pour informer les publics. Des schémas, photos ou autres documents peuvent être ajoutés. **Entretien (30 min max)** a) Présentation orale à l'aide du support numérique de son choix (10 min max) de la structure, de son projet, de l'équipe et de sa place. b) Échanges avec les évaluateurs sur la présentation orale et le document écrit personnel.		BC 3

Modalités des rattrapages

Les modalités de rattrapage sont identiques à celles prévues pour les épreuves de certification. Les apprenants concernés sont donc soumis aux mêmes conditions d'organisation, de déroulement et d'évaluation que celles définies dans le cadre des certifications.